



CATALOGUE NOS FORMATIONS EN SANTÉ ET MÉDICO-SOCIAL EN ALTERNANCE

Découvrez toutes nos formations en alternance dans les métiers de la santé et du médico-social en région Sud - PACA. Formation par formation, retrouvez les informations essentielles ainsi que les contacts des référents à joindre directement pour aller plus loin.
Un guide clair pour vous aider à choisir votre prochaine formation !



REPUBLICQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie d'action suivante :

ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE

04 91 78 10 06

contact@cerfah.fr

www.cerfah.fr

Mis à jour le 02/04/2026

AVEC OU SANS BAC

4 FORMATIONS :

- **Aide-soignant**
- **Auxiliaire de puériculture**
- **CAP AEPE**
- **Ambulancier**

Choisir l'apprentissage, c'est entrer dans une formation qui ne reste pas théorique.

C'est apprendre un métier en immersion, comprendre réellement ce que vivent les équipes, développer des réflexes professionnels et gagner en confiance jour après jour.

Et parce qu'on alterne cours et pratique, on progresse plus vite, on donne du sens à ce qu'on apprend et on construit un parcours déjà tourné vers l'emploi.

DIPLÔME D'ÉTAT

Aide-soignant(e) en alternance

NIVEAU 4 (BAC)**RNCP 40692****ENREGISTREMENT : 01/09/2025****ECHEANCE : 01/09/2029****MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40692/>

Présentation du métier

L'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;
2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;
3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

Durée de formation

La durée de formation est de **12 à 18 mois** selon les lieux de formation (UFA), pour un total de **1540 heures**.

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat**
- **Durée du contrat** : de 12 à 18 mois
- **Rythme d'alternance** : variable en fonction des lieux de formation (UFA)

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir ses vaccins à jour**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre, octobre et janvier.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou **par l'organisme financeur** (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Lieux de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) :

IFSI/IFAS DU CH DE MARTIGUES
IFAS/IFSI/IFAP DU CH EDMOND GARCIN – AUBAGNE
IFSI SAINT-JACQUES – MARSEILLE
IFAS / IFSI DU CGD 13 – MARSEILLE
IFSI/IFAS/IFAP LA BLANCARDE – MARSEILLE
IFAS – APHM – IRFSS HOUPHOUET BOIGNY – MARSEILLE
IFAS/IFSI DU GCSPA – SALON ET AIX-EN-PROVENCE

Var (83) :

IFAS GRETA DU VAR - TOULON/LA GARDE/DRAGUIGNAN
IFPVPS - TOULON/LA GARDE/DRAGUIGNAN

Alpes-Maritimes (06) :

IFSI / IFAS – HÔPITAL DE CANNES – SIMONE VEIL
IFSI / IFAS SAINTE-MARIE LA GAUDE
IFAS DU CH D'ANTIBES JUAN-LES-PINS
IFAS – CH DE MENTON – LA PALMOSA
IFSI / IFAS – CHU DE NICE

Vaucluse (84) :

IFAS/IFAP/IFSI DU GIPES D'AVIGNON

Alpes-de-Haute-Provence (04) :

IFAS/IFAP/IFSI DIGNE-LES-BAINS/MANOSQUE

Hautes-Alpes (05) :

CHICAS DE GAP

91% de réussite aux examens en 2025

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Accompagner et soigner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
3. Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
8. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

Blocs de compétences

BLOC 1 : Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale.

BLOC 2 : Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration

BLOC 3 : Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants

BLOC 4 : Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention

BLOC 5 : Travail en équipe pluriprofessionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques.

Validation

- Étude de situation
- Contrôle continu
- Évaluation des compétences en milieu professionnel

Débouchés

Le métier d'aide-soignant peut être réalisée en structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement, en hospitalisation à domicile ou dans les services d'accompagnement et d'aide à la personne.

Suite du parcours

Au fil de sa carrière, l'aide-soignant pourra :

- Poursuivre des études pour devenir infirmier(ère)
- Poursuivre des études pour devenir auxiliaire de puériculture

DIPLÔME D'ÉTAT

Auxiliaire de puériculture en alternance

NIVEAU 4 (BAC)

RNCP 40743

ENREGISTREMENT : 01/09/2025

ECHEANCE : 01/09/2029

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40743/>

Présentation du métier

L'auxiliaire de puériculture réalise des activités d'éveil et des soins adaptés à l'évolution de l'état clinique visant au bien-être, à l'autonomie et au développement de l'enfant. Son rôle s'inscrit dans une approche globale de l'enfant et prend en compte la dimension relationnelle des soins ainsi que la communication avec la famille dans le cadre du soutien à la parentalité, les autres professionnels, les apprenants et les aidants.

Durée de formation

La durée de formation est de **12 à 18 mois** selon les lieux de formation (UFA), pour un total de **1540 heures**.

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : de 12 à 18 mois
- **Rythme de l'alternance** : variable en fonction des lieux de formation (UFA)

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir ses vaccins à jour**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre ou novembre

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou **par l'organisme financeur** (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieux de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) :

IFSI/IFAS/IFAP LA BLANCARDE – MARSEILLE
IFAS/IFSI/IFAP DU CH EDMOND GARCIN – AUBAGNE

Alpes-de-Haute-Provence (04) : Manosque

IFAS/IFAP/IFSI DIGNE-LES-BAINS
SUP'ALTERNANCE PROVENCE

Alpes-Maritimes (06) : Nice

IFMEA – FONDATION LENVAL

Vaucluse (84) : Avignon

IFAS/IFAP/IFSI DU GIPES D'AVIGNON

Var (83) :

IFPVPS – SITE DE SAINT-RAPHAËL/TOULON

82% de réussite aux examens en 2025

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Accompagner l'enfant et son entourage dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de sa situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires
- 1(bis). Elaborer et mettre en œuvre des activités d'éveil, de loisirs, d'éducation et d'accompagnement à la vie sociale adaptées à l'enfant ou au groupe
2. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
3. Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer
4. Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne
5. Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation
6. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage
7. Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels
8. Utiliser les techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés
9. Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins
10. Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités
11. Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité et gestion des risques

Blocs de compétences

BLOC 1: Accompagnement et soins de l'enfant dans les activités de la vie quotidienne et de la vie sociale.

BLOC 2: Évaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration.

BLOC 3: Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels, et des apprenants.

BLOC 4: Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés à l'activité en tenant compte du lieu et des situations d'intervention.

BLOC 5: Transmission de la communication et des observations recueillies.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFAP. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Débouchés

L'auxiliaire de puériculture peut exercer dans différentes structures employeurs, publiques ou privées, du champ sanitaire, social ou médico-social, en établissement ou en hospitalisation à domicile (maternité, service hospitalier, structure d'accueil de la petite enfance, en crèche, halte-garderie, à domicile...).

Validation

- Étude de situation
- Contrôle continu
- Évaluation des compétences en milieu professionnel

Suite du parcours

Au cours de sa carrière, l'auxiliaire de puériculture aura la possibilité de :

- Poursuivre des études d'infirmier(e)

Référent 13

M. INGHILLERI
06.25.99.20.38
jf.inghilleri@cerfah.fr

Référente 06, 05, 04, 84

Mme SAIDI
06.67.46.76.13
z.saidi@cerfah.fr

Référente 83 & handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
l.daumas@cerfah.fr

CAP AEPE (Accompagnement Educatif Petite Enfance) en alternance

NIVEAU 3 (CAP) RNCP 38565 ENREGISTREMENT : 01/01/2024 ECHEANCE : 31/12/2028

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38565/>

Présentation du métier

Le CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" est le premier niveau de qualification du secteur de la petite enfance. Le titulaire de ce diplôme est un professionnel qualifié qui exerce ses activités auprès de l'enfant de moins de six ans dans le souci constant du respect de ses besoins, de ses droits et de son individualité. Il participe avec les autres professionnels, à la construction de l'identité et à l'épanouissement de l'enfant dans le respect des choix des parents, premiers éducateurs de l'enfant.

Il établit avec les enfants et les parents une relation de confiance et crée les conditions nécessaires à un accueil et un accompagnement de qualité.

Durée de formation

La durée de formation est de **12 ou 24 mois**, soit **400 heures par année de formation**.

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 ou 24 mois
- **Rythme de l'alternance** : variable en fonction des lieux de formation (UFA)

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans le jour de la signature du contrat** (sauf cas dérogatoire)
- **Aucun diplôme nécessaire**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Lieux de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille
LYCÉE CHARLOTTE GRAWITZ
Alpes-Maritimes (06) : Nice
IFMEA – FONDATION LENVAL

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

92% de réussite aux examens en 2025

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Accompagner le développement du jeune enfant
2. Exercer son activité en accueil collectif
3. Exercer son activité en accueil individuel
4. Français
5. Histoire-géographie-enseignement moral et civique
6. Mathématiques et physique-chimie
7. Éducation physique et sportive
8. Prévention, santé, environnement
9. Langue vivante étrangère (Bloc facultatif)
10. Arts appliqués et cultures artistiques (Bloc facultatif)
11. Mobilité (Bloc facultatif)

Blocs de compétences

BLOC 1 : Accompagner le développement du jeune enfant

BLOC 2 : Exercer son activité en accueil collectif

BLOC 3 : Exercer son activité en accueil individuel

BLOC 4 : Français – Histoire-Géographie – Enseignement moral et civique

BLOC 5 : Mathématiques – Sciences physiques et chimiques

BLOC 6 : Éducation physique et sportive

BLOC 7 : Prévention – Santé – Environnement

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours théoriques, de travaux dirigés et périodes chez l'employeur.

Validation

Le diplôme d'état CAP AEPE (niveau 3) s'obtient en validant les évaluations écrites de connaissances ainsi que les mises en situation professionnelle réalisées tout au long du cursus.

Débouchés

Le titulaire du CAP "Accompagnant éducatif petite enfance" peut exercer son activité professionnelle en établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE)(multi-accueil, crèches collectives, haltes-garderies, jardins d'enfants ou autres structures d'accueil spécialisé des jeunes enfants), en école maternelle, en accueil collectif de mineurs (ACM), à son domicile (comme salarié d'employeur particulier ou de crèche familiale), en maison d'assistants maternels (MAM), au domicile des parents (comme salarié d'employeur particulier ou d'organismes de services à la personne).

Suite du parcours

Suite au CAP AEPE, il sera possible de :

- poursuivre des études pour devenir auxiliaire de puériculture
- poursuivre des études pour devenir aide soignant

CONTACT
CERFAH

Référente formation

Mme SAIDI
06.67.46.76.13
z.saidi@cerfah.fr

Référente handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
l.daumas@cerfah.fr

DIPLÔME D'ÉTAT

Ambulancier(e) en alternance

NIVEAU 3 (CAP)**RNCP 36542****ENREGISTREMENT : 01/06/2022****ECHEANCE : 01/06/2027****MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION**

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36542/>

Présentation du métier

Au sein de la chaîne de soins ou de santé, l'ambulancier assure la prise en soin et/ou le transport de patients à tout âge de la vie sur prescription médicale, ou dans le cadre de l'aide médicale urgente, au moyen de véhicules de transport sanitaire équipés et adaptés à la situation et à l'état de santé du patient. A ce titre, il peut réaliser des soins relevant de l'urgence dans son domaine d'intervention. Il peut également exercer des activités relatives au transport de produits sanguins labiles, d'organes, ou au transport d'équipes de transplantations. En cas d'état d'urgence sanitaire déclaré ou dans le cadre d'un déclenchement de plans sanitaires, l'ambulancier peut être conduit à réaliser des actes de soin dans son domaine de compétences. Il exerce son activité au sein d'entreprises de transport sanitaire, d'établissements de soins (centre hospitalier, clinique, ...), de services spécialisés d'urgence, en collaboration avec une équipe pluriprofessionnelle (médecins, infirmiers, masseurs kinésithérapeutes ou tout autre professionnel de santé).

Durée de formation

La durée de formation est de **12 mois, soit 801 heures**.

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 mois
- **Rythme de l'alternance** : variable en fonction des lieux de formation (UFA)

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Lieux de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône(13) : Marseille
APHM – IRFSS HOUPHOUET BOIGNY
Alpes-Maritimes (06) : Nice
IFA – CHU DE NICE

Var (83) : Toulon
IFPVPS – SITE DE TOULON
Vaucluse (84) : Avignon
GIPES D'AVIGNON

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir le permis de conduire (permis B) depuis plus de 3 ans**
- **Avoir ses vaccins à jour**

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

70% de réussite aux examens en 2025

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner le patient et son entourage ;
2. Accompagner le patient dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant le matériel adapté ;
3. Mettre en œuvre des soins d'hygiène et de confort adaptés aux besoins et à la situation du patient ;
4. Apprécier l'état clinique du patient dans son domaine de compétences;
5. Mettre en œuvre les soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence;
6. Réaliser la préparation, le contrôle et l'entretien du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre afin de garantir la sécurité du transport ;
7. Conduire le véhicule adapté au transport sanitaire terrestre dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière et de façon adaptée à l'état de santé du patient ;
8. Utiliser des techniques d'entretien du matériel et des installations adaptées dans son domaine de compétences en prenant en compte la prévention des risques associés ;
9. Repérer, signaler, traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien du véhicule, du matériel et des installations et en assurer la traçabilité ;
10. Rechercher, traiter, transmettre les informations pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités et transmettre ses savoir-faire professionnels ;
11. Organiser et contrôler son activité, coopérer au sein d'une équipe pluriprofessionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques.

Blocs de compétences

BLOC 1 : Prise en soin du patient à tout âge de la vie dans le cadre de ses missions

BLOC 2 : Réalisation d'un recueil de données cliniques et mise en œuvre de soins adaptés à l'état du patient notamment ceux relevant de l'urgence

BLOC 3 : Transport du patient dans le respect des règles de circulation et de sécurité routière

BLOC 4 : Entretien des matériels et installations du véhicule adapté au transport sanitaire terrestre en tenant compte des situations d'intervention

BLOC 5 : Travail en équipe et traitement des informations liées aux activités de l'ambulancier, à la qualité et gestion des risques

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'IFA. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Validation

- Étude de situation
- Contrôle continu
- Évaluation des compétences en milieu professionnel

Débouchés

La profession d'ambulancier diplômé d'Etat s'exerce majoritairement dans le secteur privé commercial (entreprises de transport sanitaire), éventuellement associatif mais aussi dans le secteur public hospitalier (les ambulanciers relèvent alors de la fonction publique hospitalière).

Suite de parcours

- A la suite du DE Ambulancier il sera possible de :
- Devenir ambulancier coordinateur

POST BAC

14 FORMATIONS :

- Infirmier
- Infirmier puériculteur
- Infirmier de bloc opératoire
- Infirmier en pratique avancée
- Masseur-kinésithérapeute
- Manipulateur en radiologie
- Psychomotricien
- Préparateur en pharmacie hospitalière
- Audioprothésiste
- Ergothérapeute
- Orthophoniste
- Orthoptiste
- Pédicure-podologue
- Cadre de santé

DIPLÔME D'ÉTAT Infirmier(e) en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)

RNCP 39923

ENREGISTREMENT : 01/01/2025

ECHEANCE : 31/12/2029

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39923/>

Présentation du métier

L'infirmier évalue l'état de santé d'une personne et analyse les situations de soins ; il conçoit et définit des projets de soins personnalisés ; il planifie des soins, les prodigue et les évalue ; il met en œuvre des traitements. Il dispense des soins de nature préventive, curative ou palliative, visant à promouvoir, maintenir et restaurer la santé, il contribue à l'éducation à la santé et à l'accompagnement des personnes ou des groupes dans leur parcours de soins.

Durée de formation

La durée de formation est de **36 mois, soit 4620 heures** (volume annuel de formation variable selon les lieux de formation).

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12, 24 ou 36 mois
- **Rythme de l'alternance** : variable en fonction des lieux de formation (UFA)

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Lieux de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône(13) :

IFSI/IFAS/IFAP LA BLANCARDE – MARSEILLE
IFSI LA CAPELETTE – MARSEILLE
IFSI SAINT-JACQUES – MARSEILLE
IFAS / IFSI DU CGD 13 – MARSEILLE
FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES –
UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE – MARSEILLE
IFAS/IFSI/IFAP DU CH EDMOND GARCIN – AUBAGNE
IFAS/IFSI DU GCSPA – SALON ET AIX-EN-PROVENCE
IFSI/IFAS DU CH DE MARTIGUES

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir validé sa 1ère année d'études infirmières**
- **Avoir ses vaccins à jour**

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou **par l'organisme financeur** (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Alpes-de-Haute-Provence (04) :

IFAS/IFAP/IFSI DIGNE-LES-BAINS

Alpes-Maritimes (06) :

IFSI / IFAS – CHU DE NICE
IFSI / IFAS – HÔPITAL DE CANNES – SIMONE VEIL
IFSI / IFAS SAINTE-MARIE LA GAUDE

Var (83) :

IFPVPS – SITE DE SAINT-RAPHAËL/TOULON/
BRIGNOLES/DRAGUIGNAN

Vaucluse (84) :

IFAS/IFAP/IFSI DU GIPES D'AVIGNON

76% de réussite aux examens en 2025

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Evaluer une situation clinique et établir un diagnostic dans le domaine infirmier
2. Concevoir et conduire un projet de soins infirmiers
3. Accompagner une personne dans la réalisation de ses soins quotidiens
4. Mettre en œuvre des actions à visée diagnostique et thérapeutique
5. Initier et mettre en œuvre des soins éducatifs et préventifs
6. Communiquer et conduire une relation dans un contexte de soins
7. Analyser la qualité des soins et améliorer sa pratique professionnelle
8. Rechercher et traiter des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser et coordonner les interventions soignantes
10. Informer, former des professionnels et des personnes en formation

Blocs de compétences

Cette certification professionnelle permet l'accès à une profession réglementée. En conséquence, celle-ci ne propose pas de blocs de compétences ni de correspondance. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques.

Validation

- Epreuves écrites et/ou orales
- Epreuves pratiques
- Etudes de cas
- Analyses de situation sur dossier écrit et/ou oral.

Débouchés

Les infirmiers interviennent de manière autonome et en collaboration, dans le cadre d'équipes pluriprofessionnelles. Les lieux d'exercice sont très variés : établissements de santé publics ou privés, domicile, santé publique, médecine scolaire, médecine au travail, humanitaire, etc....

Suite de parcours

Au cours de sa carrière, l'infirmier(e) aura la possibilité de :

- Poursuivre des études d'infirmier(e) de bloc opératoire, infirmier(e) puériculteur(rice)...
- Obtenir le diplôme cadre de santé pour accéder à des fonctions managériales.

DIPLÔME D'ÉTAT

Infirmier(e) puériculteur(trice)

en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)

RNCP 38529

ENREGISTREMENT : 02/01/2024

ECHEANCE : 01/01/2027

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38529/>

Présentation du métier

Les écoles de puéricultrice forment des professionnels de santé capables de répondre aux besoins de santé et d'éducation de l'enfant. Ces professionnels contribuent à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant dans sa famille, en milieu hospitalier et dans les différentes structures d'accueil.

Durée de formation

La durée de formation est de **12 mois, soit 1500 heures.**

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini par l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier**
- **Avoir ses vaccins à jour**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou **par l'organisme financeur** (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE – MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Identifier les besoins d'un enfant ou d'un groupe d'enfant (recueil d'informations, observation, analyse, discernement du besoin)
2. Répondre à ces besoins (inventaire des ressources, élaboration des différents types de réponse, choix de la réponse, mise en place d'action, évaluation et éventuel réajustement) en agissant en priorité dans les milieux où les besoins et les facteurs de risque sont les plus importants.
3. Promouvoir une politique de progrès en matière de santé de l'enfant par des actions de prévention, d'éducation, de recherche auprès : de parents, d'enfants, d'autres élèves en formation, et de professionnels concernés par l'enfant.
4. Participer à l'administration d'un service ou d'une institution d'enfants (former, animer, organiser, gérer) en se situant dans une équipe pluridisciplinaire et en liaison avec les différents intervenants auprès de l'enfant et de sa famille pour une action concertée.

Blocs de compétences

Pas de structuration en bloc de compétences à ce jour au regard des textes en vigueur.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques.

Validation

- Étude de situation + Travail de recherche
- Contrôle continu sur 3 épreuves
- Évaluation des compétences en milieu professionnel

Débouchés

Les services d'enfants malades, les services de maternités, les établissements d'accueil et de garde des jeunes enfants (pouponnière, crèche collective, crèche familiale, halte-garderie, centre maternel, etc.), en PMI, au domicile des assistantes maternelles et des familles, en écoles maternelles...

Suite de parcours

Au cours de sa carrière, l'infirmier(e) en puériculture aura la possibilité de :

- Obtenir le diplôme d'infirmier(e) Bloc opératoire.
- Obtenir le diplôme cadre de santé pour accéder à des fonctions managériales.

DIPLÔME D'ÉTAT

Infirmier(e) bloc opératoire

en alternance

NIVEAU 7 (BAC+5)

RNCP 37228

ENREGISTREMENT : 01/09/2022

ECHEANCE : 31/08/2027

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/37228/>

Présentation du métier

L'infirmier ou l'infirmière de bloc opératoire est un professionnel spécialisé expert, qui participe aux soins des personnes bénéficiant d'interventions chirurgicales, d'endoscopies ou d'actes techniques invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique. Ses compétences sont mises en œuvre dans le cadre d'un exercice en équipe pluri-professionnelle, en secteur interventionnel quelle que soit la discipline chirurgicale, ou en secteur associé tel que la stérilisation, l'hygiène, l'endoscopie et la radiologie interventionnelle.

Il/elle prépare, organise et réalise des soins et des activités en lien avec le geste opératoire, en pré, per et post interventionnel. Dans son champ de compétences, il/elle met en œuvre toutes les mesures d'hygiène et de sécurité en tenant compte des risques inhérents à la spécificité des personnes soignées, à la nature des interventions, au travail en zone protégée, à l'utilisation de dispositifs médicaux spécifiques et à l'usage des nouvelles technologies.

Durée de formation

La durée de formation est de **24 mois, soit 2940 heures**.

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 ou 24 mois
- **Rythme de l'alternance** : variable en fonction des lieux de formation (UFA)

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier**
- **Avoir ses vaccins à jour**

Rentrée

Période de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Lieux de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille
APHM – IRFSS HOUPHOUET BOIGNY
Alpes-Maritimes (06) : Nice
ECOLE IBO DU CHU DE NICE

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

100% de réussite aux examens en 2025

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Connaître et contribuer à mettre en œuvre des modes de prise en soins des personnes adaptés aux situations rencontrées en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique
2. Mettre en œuvre des techniques et des pratiques en per et post opératoire immédiat en prenant en compte les risques
3. Identifier et mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale en prenant en compte les risques encourus par la personne
4. Organiser et coordonner les activités de soins infirmiers liées au processus péri-opératoire
5. Conduire une démarche qualité, de gestion et de prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
6. Mettre en œuvre, contrôler et ajuster la démarche de gestion et prévention du risque infectieux dans les secteurs interventionnels et secteurs associés
7. Former et informer les professionnels et les apprenants
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Evaluer et améliorer les pratiques professionnelles au regard des évolutions techniques et réglementaires

Blocs de compétences

BLOC 1 : Prendre en soins et mettre en œuvre des activités de prévention et de soins en lien avec des actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

BLOC 2 : Mettre en œuvre des techniques complexes d'assistance chirurgicale au cours d'actes invasifs à visée diagnostique et/ou thérapeutique

BLOC 3 : Organiser et coordonner des activités de soins, de la démarche qualité et prévention des risques dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

BLOC 4 : Informer et former des professionnels dans les secteurs interventionnels et secteurs associés

BLOC 5 : Effectuer une veille professionnelle, travaux de recherche et conduite de démarches d'amélioration des pratiques

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques.

Validation

- Travail individuel écrit ou oral d'analyse d'une situation clinique
- Evaluation écrite ou orale des connaissances
- Etude de situation / Etude de situation avec pratique simulée
- Note de recherche
- Rédaction mémoire
- Ecrit et soutenance

Débouchés

L'infirmier(e) de bloc opératoire exerce son activité au sein de blocs opératoires, de salles de surveillance post-interventionnelle, de services de stérilisation centrale ou de radiologie interventionnelle dans des établissements de santé publics ou privés.

Suite de parcours

Au cours de sa carrière, il/elle peut évoluer vers des fonctions de management en suivant la formation conduisant au diplôme de cadre de santé.

Référente formation

Mme ZERBINO
06.50.87.15.71
g.zerbino@cerfah.fr

Référente handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
l.daumas@cerfah.fr

DIPLÔME D'ÉTAT

Infirmier(e) pratique avancée en alternance



NIVEAU 7 (BAC+5)

RNCP 38988

ENREGISTREMENT : 01/07/2024

ECHEANCE : 30/06/2029

MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38988/>

Présentation du métier

L'infirmier en pratique avancée (IPA) dispose de compétences élargies par rapport à celles de l'infirmier diplômé d'Etat. Il participe à la prise en charge globale des patients. La conduite diagnostique et les choix thérapeutiques sont définis par le médecin.

L'IPA apporte son expertise et participe en collaboration avec l'ensemble des professionnels concourant à la prise en charge du patient, à l'organisation des parcours entre les soins de premier recours, les médecins spécialistes de premier ou deuxième recours et les établissements et services de santé ou médico-sociaux. L'IPA intervient dans le respect du parcours de soins du patient coordonné par un médecin traitant.

Durée de formation

La durée de formation est de **24 mois, soit 1962 heures** (volume annuel de formation variable selon les lieux de formation).

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 24 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini par l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Être titulaire du diplôme d'État d'infirmier**
- **Justifier au minimum de 3 années d'expérience**
- **Avoir ses vaccins à jour**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Evaluer l'état de santé de patients en relais de consultations médicales pour des pathologies identifiées
2. Définir et mettre en œuvre le projet de soins du patient à partir de l'évaluation globale de son état de santé
3. Concevoir et mettre en œuvre des actions de prévention et d'éducation thérapeutique
4. Organiser les parcours de soin et de santé de patients en collaboration avec l'ensemble des acteurs concernés
5. Mettre en place et conduire des actions d'évaluation et d'amélioration des pratiques professionnelles en exerçant un leadership clinique
6. Rechercher, analyser et produire des données professionnelles et scientifiques

Blocs de compétences

Pas de structuration en bloc de compétences à ce jour au regard des textes en vigueur.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques, de stages cliniques et enseignements théoriques. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Validation

Le Diplôme d'état d'infirmier en pratique avancée (IPA) s'obtient après validation de l'ensemble des enseignements et des évaluations. La réussite au parcours permet une double diplomation : le diplôme d'État IPA et le Master Santé, reconnu au niveau bac+5.

Débouchés

L'infirmier(e) en pratique avancée exerce son activité en ambulatoire au sein d'une équipe de soins primaires ou d'un centre médical des armées ainsi qu'en assistance d'un médecin spécialiste ou encore en établissement de santé et médico-social au sein d'une équipe coordonnée par un médecin

Suite de parcours

Au cours de sa carrière l'IPA peut évoluer vers des fonctions de coordination clinique, d'expertise, de pilotage de parcours ou de formation au sein d'équipes pluridisciplinaires.

**CONTACT
CERFAH**

Référente formation

Mme BAHAT
06.60.25.81.53
f.bahat@cerfah.fr

Référente handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
l.daumas@cerfah.fr

DIPLÔME D'ÉTAT

Masseur(euse) Kinésithérapeute en alternance

NIVEAU 7 (BAC+5)

RNCP 40025

ENREGISTREMENT : 01/01/2025

ECHEANCE : 31/12/2029

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40025/>

Présentation du métier

La pratique de la masso-kinésithérapie comporte la promotion de la santé, la prévention, le diagnostic kinésithérapique et le traitement des troubles du mouvement ou de la motricité de la personne; des déficiences ou des altérations des capacités fonctionnelles. La masso-kinésithérapie consiste en des actes réalisés de façon manuelle ou instrumentale, notamment à des fins de rééducation, qui ont pour but de prévenir l'altération des capacités fonctionnelles, de concourir à leur maintien et, lorsqu'elles sont altérées, de les rétablir ou d'y suppléer. Ils sont adaptés à l'évolution des sciences et des techniques.

Durée de formation

La durée de formation est de **36 mois, soit 2630 heures** (volume annuel variable selon les IFMK).

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12, 24 ou 36 mois
- **Rythme de l'alternance** : variable en fonction des lieux de formation (UFA)

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir ses vaccins à jour**
- **Avoir validé la première année de formation en IFMK**

Rentrée

Période de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Lieux de formation (UFA)

Bouche-du-Rhône (13) : Marseille

IFMK DE MARSEILLE

Alpes-Martimies (06) : Nice

IFMK NICOIS

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou **par l'organisme financeur** (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

100% de réussite aux examens en 2025

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Analyser et évaluer sur le plan kinésithérapique une personne, sa situation et élaborer un diagnostic kinésithérapique
2. Concevoir et conduire un projet thérapeutique en masso-kinésithérapie adapté au patient et à sa situation
3. Concevoir et conduire une démarche de promotion de la santé, d'éducation thérapeutique, de prévention et de dépistage
4. Concevoir, mettre en œuvre et évaluer une séance de masso-kinésithérapie
5. Établir et entretenir une relation et une communication dans un contexte d'intervention en masso-kinésithérapie
6. Concevoir et mettre en œuvre une prestation de conseil et d'expertise dans le champ de la masso-kinésithérapie
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Gérer ou organiser une structure individuelle ou collective en optimisant les ressources
10. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs contribuant à la prise en charge de la personne ou du groupe
11. Former et informer les professionnels et les personnes en formation

Blocs de compétences

Cette certification professionnelle permet l'accès à un métier réglementé et, en conséquence, ne propose pas de blocs de compétences. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques.

Validation

- Évaluations écrites de connaissances.
- Etudes de cas.
- Travaux pratiques.
- Mémoire de fin d'études (clincat).

Débouchés

Les masseurs-kinésithérapeutes exercent essentiellement à titre libéral, soit individuellement, soit au sein d'une société (société civile professionnelle, société d'exercice libérale, etc.). Souvent, les nouveaux diplômés commencent par un poste de remplaçant dans un cabinet ou dans un établissement de santé, ou bien par un poste d'assistant dans un cabinet. Il peut également être salarié dans un établissement de santé. Il intervient aussi dans le domaine sportif (remise en forme, relaxation, massages) et en thalassothérapie (balnéothérapie, hydrothérapie, etc.)

Suite de parcours

Par la suite, s'ils passent un diplôme de cadre de santé, les masseurs-kinésithérapeutes peuvent accéder à des postes d'encadrement et de formateur en institut de formation en masso-kinésithérapie. Ils peuvent aussi accéder à des postes de cadres paramédicaux de pôle et de directeurs des soins dans les établissements de santé.

**CONTACT
CERFAH**

Référente 13
Mme BAHAT
06.60.25.81.53
f.bahat@cerfah.fr

Référente 06 et handicap
Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
l.daumas@cerfah.fr

DIPLÔME D'ÉTAT / DTS Manipulateur(rice) en radiologie en alternance



RNCP 39498

ENREGISTREMENT : 01/09/2024

ECHEANCE : 31/08/2029

**MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39498/>

RNCP 39942

ENREGISTREMENT : 01/09/2025

ECHEANCE : 31/12/2029

**MINISTÈRE DE LA SANTÉ
ET DE LA PRÉVENTION**

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39942/>

Présentation du métier

Deux diplômes permettent d'y accéder :

- DTS Imagerie médicale et radiologie thérapeutique (RNCP 39498)
- DE Manipulateur en électroradiologie médicale (RNCP 39942)

Les manipulateurs d'électroradiologie médicale réalisent des actes relevant de l'imagerie médicale, de la médecine nucléaire, des explorations fonctionnelles et de la radiothérapie qui concourent à la prévention, au dépistage, au diagnostic, au traitement et à la recherche.

Durée de formation

La durée de formation est de **12 ou 24 mois, soit 1300h (DTS) / 1400h (DE) par année de formation.**

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 ou 24 mois
- **Rythme de l'alternance** : variable en fonction des lieux de formation (UFA)

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir validé la 1ère année de formation du DE ou DTS**
- **Avoir ses vaccins à jour**

Rentrée

Période de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Lieux de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône(13) : Marseille

IFMEM LAURENT CHEVROT - APHM - IRFSS HOUPHOUET BOIGNY
LYCÉE POLYVALENT SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Var (83) : Toulon

IFMEM – IFPVPS – SITE DE TOULON

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou **par l'organisme financeur** (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

100% de réussite aux examens en 2025

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences - RNCP39498 - RNCP39942

1. Analyser la situation clinique de la personne et déterminer les modalités des soins à réaliser
2. Mettre en oeuvre les soins à visées diagnostique et thérapeutique en imagerie médicale, médecine nucléaire, radiothérapie, explorations fonctionnelles en assurant la continuité des soins
3. Gérer les informations liées à la réalisation des soins à visée diagnostique et thérapeutique
4. Mettre en oeuvre les règles et les pratiques de radioprotection des personnes soignées, des personnels et du public
5. Mettre en oeuvre les normes et principes de qualité, d'hygiène et de sécurité pour assurer la qualité des soins
6. Conduire une relation avec la personne soignée
7. Évaluer et améliorer ses pratiques professionnelles
8. Organiser son activité et collaborer avec les autres professionnels de santé
9. Informer et former
10. Rechercher, traiter et exploiter les données scientifiques et professionnelles

Blocs de compétences - RNCP39498 - RNCP39942

Cette certification professionnelle permet l'accès à un métier réglementé et, en conséquence, ne propose pas de blocs de compétences. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques.

Validation

- Étude de situation
- Contrôle continu
- Évaluation des compétences en milieu professionnel

Débouchés

Les manipulateurs radio exercent en établissement de santé public ou privé, cabinet de radiologie, centre de dépistage. Plusieurs domaines d'activités lui sont ouverts : imagerie médicale, radiothérapie, médecine nucléaire ou encore électrophysiologie.

Suite du parcours

Par la suite, s'ils obtiennent un diplôme de cadre de santé, les manipulateurs en électroradiologie médicale peuvent accéder à des postes d'encadrement et de formateur en institut de formation de manipulateur d'électroradiologie médicale. Ils peuvent aussi accéder à des postes de cadres paramédicaux de pôle et de directeur des soins dans les établissements de santé.

DIPLÔME D'ÉTAT

Psychomotricien(ne) en alternance

NIVEAU 5 (BAC +2)

RNCP 39924

ENREGISTREMENT : 01/01/2025

ECHEANCE : 31/12/2029

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39924/>

Présentation du métier

Le psychomotricien rééduque les personnes confrontées à des difficultés psychologiques vécues et exprimées de façon corporelle, en agissant sur leurs fonctions psychomotrices. Il traite des troubles du mouvement et du geste dont peuvent souffrir les enfants, les adolescents, les adultes et personnes âgées : bégaiement, tic, trouble de l'orientation et du comportement.

Durée de formation

La durée de formation est de **12 ou 24 mois, 845h en 2ème année et 885h en 3ème année.**

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 ou 24 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini par l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir validé la 1ère année de formation du DE**
- **Avoir ses vaccins à jour**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou **par l'organisme financeur** (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille
ISRP DE MARSEILLE

100% de réussite aux examens en 2025

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic psychomoteur
2. Concevoir, conduire et évaluer un projet d'intervention en psychomotricité
3. Mettre en œuvre des interventions d'éducation psychomotrice, d'accompagnement et de soins en psychomotricité, de réadaptation, à dimension psychothérapeutique, et des activités contribuant au bien-être, à la réinsertion, aux soins palliatifs et au traitement de la douleur
4. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
5. Elaborer et conduire une démarche de conseil, de prévention, une démarche d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique dans le domaine de la psychomotricité
6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en psychomotricité
7. Gérer une structure et ses ressources
8. Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle
9. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
10. Former et informer des professionnels et des personnes en formation

Blocs de compétences

Cette certification professionnelle permet l'accès à un métier réglementé et, en conséquence, ne propose pas de blocs de compétences. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques. Des enseignements théoriques ont lieu sur le site de l'ISRP. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Validation

- Étude de situation
- Contrôle continu
- Évaluation des compétences en milieu professionnel
- Rédaction d'un mémoire

Débouchés

En tant que salarié, le psychomotricien travaille surtout dans le domaine de l'enfance ou de l'adolescence inadaptée, dans des centres spécialisés, des établissements hospitaliers, des services médico-pédagogiques ou des hôpitaux psychiatriques.

En libéral le psychomotricien a sa propre clientèle et travaille en collaboration avec les psychiatres, pédiatres, psychologues et les enseignants (l'exercice libéral ne concerne que 9% des psychomotriciens).

Suite de parcours

Par la suite, le/la psychomotricien(ne) pourra :

- Obtenir le diplôme cadre de santé pour accéder à des fonctions managériales.
- Poursuivre ses études pour obtenir un master (psychologie, sciences de l'éducation, santé publique...).

DIPLÔME D'ÉTAT

Préparateur(trice) en pharmacie hospitalière en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)

RNCP 39707

ENREGISTREMENT : 01/01/2025

ECHEANCE : 31/12/2029

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39707/>

Présentation du métier

Le préparateur en pharmacie hospitalière exerce en pharmacie à usage intérieur et participe, sous l'autorité technique du pharmacien chargé de la gérance, à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et autres produits de santé, à la réalisation des préparations des médicaments, produits et objets. Son activité peut s'étendre à la préparation des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la préparation des médicaments radio pharmaceutiques et cytotoxiques injectables.

Durée de formation

La durée de formation est de **12 mois, soit 1360 heures**.

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini par l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Être titulaire du BP Préparateur en Pharmacie ou DEUST**
- **Avoir ses vaccins à jour**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto) et remplissez notre [formulaire en ligne](#).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou **par l'organisme financeur** (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

CFFPH de l'APHM - IFRSS HOUPHOUET BOIGNY

100% de réussite aux examens en 2025

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Délivrer des produits de santé après analyse des ordonnances ou des demandes, en utilisant les outils de sécurisation adaptés, dans le respect des exigences techniques et réglementaires, afin d'assurer l'efficacité de la prise en charge de la personne ;
2. Réaliser des bilans médicamenteux dans le cadre de la conciliation médicamenteuse aux points de transition (ville-hôpital-ville) en coopérant avec le pharmacien dans les actions de pharmacie clinique après avoir repéré les personnes éligibles et recueilli les informations dans le respect de la réglementation et à l'aide d'outils adaptés
3. Conduire des entretiens ciblés de prévention, d'information et d'actions d'éducation thérapeutique de la personne dans un cadre pluri professionnel afin d'assurer un bon usage des produits de santé et une bonne observance du traitement
4. Réaliser des préparations au sein de la pharmacie à usage intérieur et des préparations radio pharmaceutiques dans le respect de la réglementation, des procédures et des consignes d'hygiène, de sécurité, de radioprotection et de l'environnement, en contrôlant la qualité des étapes de production afin de prévenir tout risque durant les opérations réalisées
5. Réaliser des analyses adaptées (physico chimiques, biologiques, microbiologiques et de radioactivité) pour contrôler la qualité des produits à chacune des étapes dans le respect de la réglementation et des règles d'hygiène et sécurité
6. Mettre à disposition des dispositifs médicaux stériles et implantables en assurant le référencement, la traçabilité et l'information des utilisateurs afin de sécuriser les flux et d'en assurer un bon usage
7. Mettre en œuvre les étapes du processus de stérilisation des dispositifs médicaux et leur contrôle en assurant leur traçabilité et dans le respect des réglementations, du système qualité et des conditions d'hygiène et de sécurité afin d'assurer leur qualité et leur conformité aux spécifications
8. Contrôler l'environnement et les équipements en stérilisation afin de prévenir tout risque infectieux
9. Gérer les flux et les stocks de médicaments, de dispositifs et fluides médicaux au sein de la pharmacie à usage intérieur et dans les stocks déportés dans les unités de soins et plateaux techniques dans le respect des procédures
10. Transmettre des informations et données en lien avec la personne soignée en utilisant les outils numériques, aux membres d'une équipe pluri professionnelle dans un but de coopération et de continuité de service
11. Accompagner les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels, dans la limite de son champ de compétences, dans le respect des personnes, en tenant compte d'éventuels besoins spécifiques de personnes en situation de handicap afin de permettre leur accueil, leur formation et le développement de compétences
12. Analyser des données scientifiques et professionnelles afin d'optimiser sa pratique professionnelle, la qualité et la sécurité des activités réalisées
13. Mettre en œuvre le processus d'amélioration continue de la qualité dans le cadre de ses activités

Blocs de compétences

Cette certification professionnelle permet l'accès à un métier réglementé et, en conséquence, ne propose pas de blocs de compétences. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques.

Débouchés

Le/la préparateur(rice) en pharmacie hospitalière exerce dans les établissements publics de santé, les hôpitaux des armées et les autres éléments du service de santé des armées.

Validation

- Étude de situation
- Contrôle continu
- Évaluation des compétences en milieu professionnel

Suite de parcours

Au cours de sa carrière, le préparateur(trice) aura la possibilité de :

- Poursuivre des études universitaires en santé ou en pharmacie.
- Évoluer vers des postes d'encadrement.

DIPLÔME D'ÉTAT

Audioprothésiste en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)**RNCP 36110****ENREGISTREMENT : 01/01/2022****ECHEANCE : 31/12/2026****MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/36110/>

Présentation du métier

L'audioprothésiste choisit, adapte, délivre, effectue le contrôle immédiat et permanent de la prothèse auditive et assure l'éducation prothétique du déficient auditif appareillé.

Il effectue les mesures des nuisances d'origine acoustiques et choisit les moyens de protections individuelles et collectives. Il joue un rôle de prévention face aux risques engendrés par le bruit sur l'organe de l'ouïe.

L'audioprothésiste est un professionnel de santé qui intervient donc auprès de personnes ayant une altération de la capacité d'audition et/ou de l'intelligibilité quel que soit le degré de sévérité de ce trouble, ainsi qu'aux personnes souffrant d'acouphènes et/ou d'hyperacousie.

Durée de formation

La durée de formation est de **24 mois, soit 915h pour la 1ère année et 1035h pour la 2ème année.**

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 24 mois
- **Rythme alternance** : défini par l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir validé la 1ère année de formation du DE**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

2. Evaluer la situation audiologique d'une personne et réaliser un bilan audioprothétique
3. Concevoir une démarche d'appareillage auditif individualisée
4. Adapter l'appareillage aux besoins et aux caractéristiques de la personne et réaliser le suivi prothétique
5. Concevoir et conduire une démarche d'éducation prothétique et de conseil
6. Communiquer, conduire une relation dans un contexte d'appareillage auditif et coopérer avec les différents professionnels intervenant dans le projet d'appareillage
7. Rechercher, traiter des données professionnelles et scientifiques et analyser et faire évoluer la pratique professionnelle
8. Gérer une structure et ses ressources
9. Former et informer des professionnels et des personnes en formation

Blocs de compétences

Ce diplôme est réglementé et ne peut faire l'objet de modalités d'acquisition par blocs de compétences.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques, de stages cliniques et enseignements théoriques.

Validation

Le diplôme d'Etat d'Audioprothesiste (niveau 6) s'obtient par la validation de l'ensemble des compétences acquises en formation théorique, pratique et en milieu professionnel.

Débouchés

L'audioprothesiste peut exercer à titre libéral ou salarié au sein d'une entreprise en audioprothèse agréée par l'Assurance Maladie, dans un établissement d'enseignement spécialisé ou un institut de rééducation, à l'université ou dans une école préparant au diplôme d'Etat, en service hospitalier, ou encore auprès d'un fabricant d'aides auditives ou d'implants cochléaires.

Suite de parcours

Après 4 ans d'exercice, les audioprothésistes peuvent accéder à des postes d'encadrement en validant le diplôme de cadre de santé et/ou devenir formateurs permanents, intervenant extérieurs, experts dans les différents domaines de la formation.

**CONTACT
CERFAH**

Référente formation

Mme BAHAT
06.60.25.81.53
f.bahat@cerfah.fr

Référente handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
f.bahat@cerfah.fr

DIPLÔME D'ÉTAT

Ergothérapeute en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)**RNCP 40047****ENREGISTREMENT : 01/01/2025****ECHEANCE : 31/12/2029****MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ ET DE LA PREVENTION**

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/40047/>

Présentation du métier

L'ergothérapeute est un professionnel de santé qui fonde sa pratique sur le lien entre l'activité humaine et la santé. Il intervient en faveur d'une personne ou d'un groupe de personnes dans un environnement médical, professionnel, éducatif et social. Il évalue les intégrités, les lésions, les capacités de la personne ainsi que ses performances motrices, sensorielles, cognitives, psychiques. Il analyse les besoins, les habitudes de vie, les facteurs environnementaux, les situations de handicap et pose un diagnostic ergothérapeutique. Il met en œuvre des soins et des interventions de prévention, d'éducation thérapeutique, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psychosociale visant à réduire et compenser les altérations et les limitations d'activité, développer, restaurer et maintenir l'indépendance, l'autonomie et l'implication sociale de la personne. Il conçoit des environnements de manière sécurisée, accessible, adaptée, évolutive et durable. Afin de favoriser la participation de la personne dans son milieu de vie, il préconise des aides techniques et des assistances technologiques, des aides humaines, des aides animalières et des modifications matérielles. Il préconise et utilise des appareillages de série, conçoit et réalise du petit appareillage, provisoire, extemporané. Il entraîne les personnes à leur utilisation.

Durée de formation

La durée de la formation est de **12 mois, soit 1088 heures**.

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini selon l'UFA

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir validé la 2ème année de formation du DE**

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Évaluer une situation et élaborer un diagnostic ergothérapeutique
2. Concevoir et conduire un projet d'intervention en ergothérapie et d'aménagement de l'environnement
3. Mettre en oeuvre des activités de soins, de rééducation, de réadaptation, de réinsertion et de réhabilitation psycho-sociale en ergothérapie
4. Concevoir, réaliser, adapter les orthèses provisoires, extemporanées, à visée fonctionnelle ou à visée d'aide technique, adapter et préconiser les orthèses de série, les aides techniques ou animalières et les assistances technologiques
5. Élaborer et conduire une démarche d'éducation et de conseil en ergothérapie et en santé publique
6. Conduire une relation dans un contexte d'intervention en ergothérapie
7. Évaluer et faire évoluer la pratique professionnelle
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
9. Organiser les activités et coopérer avec les différents acteurs
10. Former et informer

Blocs de compétences

Cette certification professionnelle permet l'accès à un métier réglementé et, en conséquence, ne propose pas de blocs de compétences. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques, de stages cliniques et enseignements théoriques. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Validation

Le diplôme d'État d'Ergothérapeute (niveau 6) s'obtient par la validation de l'ensemble des compétences acquises en formation théorique, pratique et en milieu professionnel.

Débouchés

L'ergothérapeute exerce dans des institutions sanitaires, médico-sociales ou sociales mais aussi associations, services de maintien à domicile et maisons départementales des personnes handicapées.

Suite du parcours

L'ergothérapeute peut accéder à des postes d'encadrement et de formateur en institut de formation en ergothérapie. Ils peuvent aussi accéder à des postes de cadres paramédicaux de pôle et de directeurs des soins dans les établissements de santé.

Par ailleurs, le grade de licence permet aux ergothérapeutes de poursuivre des études universitaires

Référente formation

Mme BAHAT
06.60.25.81.53
f.bahat@cerfah.fr

Référente handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
f.bahat@cerfah.fr

CERTIFICAT DE CAPACITE Orthophoniste en alternance

NIVEAU 7 (BAC+5)

RNCP 38986

ENREGISTREMENT : 01/07/2024

ECHEANCE : 30/06/2029

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38986/>

Présentation du métier

Le certificat de capacité d'orthophoniste forme à la pratique de l'orthophonie qui comporte la promotion de la santé, la prévention, le bilan orthophonique et le traitement des troubles de la communication, du langage dans toutes ses dimensions, de la cognition mathématique, de la parole, de la voix et des fonctions oro-myo-faciales. L'orthophoniste dispense des soins à des patients de tous âges présentant des troubles congénitaux, développementaux ou acquis.

Durée de formation

La durée de formation est de **12 mois, soit 1014h et 1071h** en fonction du parcours choisi (recherche ou clinique).

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini par l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir validé la 4ème année de formation orthophoniste**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Analyser et évaluer une situation pour établir un diagnostic orthophonique.
2. Élaborer et mettre en œuvre un projet thérapeutique adapté en orthophonie.
3. Concevoir, conduire et évaluer des séances d'orthophonie individuelles ou en groupe.
4. Établir et maintenir une relation thérapeutique avec les patients.
5. Développer une démarche d'intervention en santé publique : prévention, dépistage et éducation thérapeutique.
6. Apporter une expertise et du conseil dans le domaine orthophonique.
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa propre pratique professionnelle.
8. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques pour alimenter la pratique.
9. Gérer et organiser une structure ou un service orthophonique en optimisant ses ressources.
10. Coopérer avec les autres acteurs de santé et organiser les activités orthophoniques de manière coordonnée.
11. Former et informer des professionnels ou des étudiants dans le domaine de l'orthophonie.

Blocs de compétences

Ce diplôme est réglementé et ne peut faire l'objet de modalités d'acquisition par blocs de compétences.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques et de stages cliniques et enseignements théoriques. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Validation

Le certificat de capacité d'Orthophonie (niveau 7 - BAC+5) s'obtient par la validation de l'ensemble des compétences acquises en formation théorique, pratique et en milieu professionnel.

Débouchés

Au cours de sa carrière, l'orthophoniste peut exercer en libéral, en milieu hospitalier ou dans des structures médico-sociales.

Suite de parcours

L'orthophoniste pourra évoluer vers des fonctions de coordination, d'encadrement ou de formation au sein d'équipes pluridisciplinaires.

**CONTACT
CERFAH**

Référente formation

Mme BAHAT
06.60.25.81.53
f.bahat@cerfah.fr

Référente handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
l.daumas@cerfah.fr

CERTIFICAT DE CAPACITE Orthoptiste en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)**RNCP 38987****ENREGISTREMENT : 01/07/2024****ECHEANCE : 30/06/2029****MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE**Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38987/>

Présentation du métier

Dans son activité, l'orthoptiste est habilité à réaliser un interrogatoire et à recueillir les informations concernant le patient et son entourage dans le respect du secret professionnel. La prise en charge orthoptique est accompagnée, le cas échéant, de conseils appropriés à l'entourage proche du patient.

Le bilan visuel et la prescription mentionnés au 1° de l'article L. 4342-1 peuvent être réalisés par l'orthoptiste pour les patients âgés de 16 ans à 42 ans et ne présentant aucune des contre-indications listées par arrêté du ministre chargé de la santé. Pour les patients déjà porteurs de verres correcteurs, le bilan visuel et la prescription ne peuvent être réalisés par l'orthoptiste que si le dernier bilan visuel réalisé par le médecin ophtalmologiste date de moins de cinq ans. Pour les patients déjà porteurs de lentilles de contact oculaire souples, le bilan visuel et la prescription ne peuvent être réalisés par l'orthoptiste que si le dernier bilan visuel réalisé par le médecin ophtalmologiste date de moins de trois ans.

Durée de formation

La durée de formation est de **12 mois, soit 1198 heures.**

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 12 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini selon l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir validé la 2ème année de formation orthoptiste**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Evaluer l'état sensoriel, moteur et fonctionnel au cours du bilan de la fonction visuelle et élaborer un diagnostic orthoptique.
2. Conduire une démarche de dépistage et d'explorations de la fonction visuelle.
3. Concevoir et conduire un projet individualisé de traitements orthoptiques.
4. Conseiller et accompagner l'adaptation aux lentilles de contact, aux aides optiques ou non optiques.
5. Concevoir et conduire une démarche de prévention, de dépistage protocolisé, d'éducation thérapeutique et de suivi.
6. Communiquer et conduire une démarche thérapeutique dans un contexte d'intervention en orthoptie.
7. Analyser, évaluer et faire évoluer sa pratique professionnelle.
8. Organiser les activités et coopérer avec différents acteurs.
9. Gérer une structure et ses ressources.
10. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques.
11. Informer et former des professionnels et des futurs professionnels.

Blocs de compétences

Pas de structuration en bloc de compétences à ce jour au regard des textes en vigueur.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques, de stages cliniques et enseignements théoriques.
Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Validation

Le certificat de capacité d'Orthoptie (Niveau 6) s'obtient par la validation de l'ensemble des compétences acquises en formation théorique, pratique et en milieu professionnel.

Débouchés

L'orthoptiste peut exercer en hôpitaux, cliniques, centres de rééducation, cabinets libéraux, maisons de retraite, établissements médico-sociaux ou à domicile.

Suite du parcours

L'orthoptiste peut évoluer vers des fonctions de :

- Coordination de projet, d'expertise, de formation, de recherche ou de développement d'aides techniques au sein d'équipes pluridisciplinaires.
- Obtenir le diplôme de cadre de santé ou les diplômes d'université (DU) dans des domaines spécialisés : exploration de la fonction visuelle, basse vision, neuro-ophtalmologie, posturologie clinique, vision et handicap
- Enseignement / formation : devenir formateur dans des instituts de formation en orthoptie ou dans des facultés de médecine.

Référente formation

Mme BAHAT
06.60.25.81.53
f.bahat@cerfah.fr

Référente handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
l.daumas@cerfah.fr

DIPLÔME D'ÉTAT

Pedicure-Podologue en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)

RNCP 39710

ENREGISTREMENT : 01/01/2025

ECHEANCE : 31/12/2029

MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DE LA PRÉVENTION

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/39710/>

Présentation du métier

Le pédicure podologue intervient sur les troubles cutanés, morpho statiques et dynamiques du pied et des affections unguéales du pied, en tenant compte de la statique et de la dynamique du pied et en tenant compte des interactions avec l'appareil locomoteur.

Le pédicure podologue prescrit, confectionne ou adapte des dispositifs médicaux podologiques externes. Il prescrit et applique des topiques et des pansements.

Le pédicure-podologue réalise des activités en matière de prévention, de formation, d'encadrement, d'éducation et de recherche.

Durée de formation

La durée de formation est de **24 mois, soit 2113 heures.**

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 24 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini par l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Avoir validé la 1ère année de formation du DE**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Analyser et évaluer une situation et élaborer un diagnostic dans le domaine de la pédicurie-podologie
2. Concevoir, conduire et évaluer un projet thérapeutique en pédicurie-podologie
3. Mettre en œuvre des activités thérapeutiques dans le domaine de la pédicurie-podologie
4. Concevoir et conduire une démarche de conseil, d'éducation, de prévention en pédicurie-podologie et en santé publique
5. Communiquer et conduire une relation dans un contexte d'intervention
6. Évaluer et améliorer sa pratique professionnelle
7. Rechercher, traiter et analyser des données professionnelles et scientifiques
8. Gérer une structure et ses ressources
9. Coopérer avec d'autres professionnels
10. Informer et former des professionnels et des personnes en formation

Blocs de compétences

Cette certification professionnelle permet l'accès à un métier réglementé et, en conséquence, ne propose pas de blocs de compétences. La certification professionnelle doit être acquise en totalité pour permettre l'exercice du métier visé par cette dernière.

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques, de stages cliniques et enseignements théoriques. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Validation

Le diplôme d'Etat de Pédicure-Podologue (niveau 6) s'obtient par la validation de l'ensemble des compétences acquises en formation théorique, pratique et en milieu professionnel.

Débouchés

Le pédicure-podologue exerce essentiellement en cabinet libéral, dans les réseaux ou dans des cabinets ou maisons de santé pluridisciplinaires. Il peut également être salarié dans un établissement de santé.

Suite de parcours

Par la suite, s'ils passent un diplôme de cadre de santé, les pédicures-podologues peuvent accéder à des postes d'encadrement et de formateur en institut de formation en pédicurie-podologie. Ils peuvent aussi accéder à des postes de cadres paramédicaux de pôle et de directeurs des soins dans les établissements de santé.

Référente formation

Mme BAHAT
06.60.25.81.53
f.bahat@cerfah.fr

Référente handicap

Mme DAUMAS
06.50.87.15.47
f.bahat@cerfah.fr

DIPLÔME D'ÉTAT

Cadre de santé en alternance

NIVEAU 6 (BAC+3)

RNCP 38443

ENREGISTREMENT : 02/01/2024

ECHEANCE : 01/01/2029

MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

Retrouvez la fiche RNCP en cliquant sur le lien : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/38443/>

Présentation du métier

Les cadres de santé jouent un rôle essentiel pour répondre aux enjeux auxquels sont confrontés les établissements de santé et les instituts de formations en santé, dans un contexte de complexité croissante, caractérisé notamment par des exigences accrues de qualité et de sécurité des soins, l'évolution de la demande des patients, la recherche de l'efficacité et l'évolution des organisations internes, la nécessité de coordonner des parcours patients, l'attente des équipes en termes de management et l'évolution des formations et des diplômes.

Durée de formation

La durée de formation est de **24 mois, soit 1090 heures**.

Spécificités de l'alternance

- **Entrée en alternance avec contrat employeur**
- **Durée du contrat** : 24 mois
- **Rythme de l'alternance** : défini selon l'UFA

Prérequis

- **Avoir entre 18 ans et 29 ans** le jour de la signature du contrat (sauf cas dérogatoire)
- **Être titulaire d'un diplôme de professionnel de santé**
- **Être titulaire d'un grade de licence**
- **Justifier d'au moins 4 ans d'exercice professionnel à temps plein**

Rentrée

Périodes de rentrée : septembre.

Pour plus d'informations, contactez nos référents de formation (voir recto).

Inscription

- **Compléter notre formulaire en ligne** (www.cerfah.fr)
- **S'inscrire dans un UFA partenaire** (voir liste ci-dessous)
- Les candidats en situation de handicap peuvent s'inscrire à la formation sous réserve d'aptitude médicale.

Tarif

Le coût de la formation est **pris en charge par l'entreprise** d'accueil et/ou par l'organisme financeur (OPCO, CNFPT...) sous condition de signature du contrat.

Lieu de formation (UFA)

Bouches-du-Rhône (13) : Marseille

FACULTÉ DES SCIENCES MÉDICALES ET PARAMÉDICALES – UNIVERSITÉ AIX-MARSEILLE

DÉTAILS DE LA FORMATION

Objectifs et compétences

1. Prévoir les activités et les moyens nécessaires pour un secteur d'activités de soin
2. Organiser et coordonner les activités du secteur d'activités de soin
3. Manager des équipes pluri professionnelles dans un secteur d'activités de soin
4. Manager les compétences individuelles et collectives d'une équipe pluri professionnelle
5. Contrôler et évaluer les activités
6. Conduire une démarche qualité et de gestion des risques
7. Conduire un projet, des travaux d'étude et de recherche
8. Communiquer, transmettre les informations et rendre compte

Blocs de compétences

BLOC 1 : Planification, organisation et coordination de la production efficiente de soins au sein d'un secteur d'activités accueillant des usagers bénéficiaires de la mise en oeuvre d'un projet de soins personnalisé pluri-disciplinaire, en cohérence avec le projet de soins institutionnel

BLOC 2 : Conception, organisation et mise en oeuvre de dispositifs de formation initiale et continue dans le secteur de la santé et des soins paramédicaux, en cohérence avec le projet pédagogique institutionnel

BLOC 3 : Management et accompagnement des compétences individuelles et collectives au sein d'une équipe pluri-professionnelle ou dans le cadre d'un parcours de professionnalisation

BLOC 4 : Contrôle et évaluation de la qualité et de la sécurité de la production de soins ou des connaissances et des compétences professionnelles acquises en apprentissage

BLOC 5 : Communication au sein d'une équipe encadrante, gestion de projet et production de connaissances

Méthodes pédagogiques

Alternance de cours magistraux, de travaux pratiques, de stages cliniques et enseignements théoriques. Des exercices de simulation peuvent être réalisés pendant la formation.

Validation

Le diplôme d'Etat de cadre de santé s'obtient par la validation de l'ensemble des blocs de compétences, acquis en formation théorique, pratique et en milieu professionnel.

Les évaluations permettront de valider à la fois le diplôme de cadre de santé (certifié par la DREETS) et le master Santé (délivré par Aix-Marseille Université)

Débouchés

Le cadre de santé responsable de secteur d'activités de soin peut exercer son métier en établissement de santé public ou privé, sanitaire ou médico-social, ainsi qu'en réseau de soins, en secteur d'activité extra-hospitalier, ces structures pouvant être de différentes tailles. Le cadre de santé formateur de professionnels de santé exerce son métier en institut de formation.

Suite de parcours

Par la suite, le cadre de santé peut devenir cadre de santé supérieur ou encore cadre paramédical de pôle.